L'accès à l'enseignement supérieur

Les conditions d'accès à l'enseignement supérieur diffèrent selon les états. La majorité des systèmes exigent un diplôme préalable : baccalauréat en France, A-level en Angleterre ou encore Abitur en Allemagne. Mais la sélection à l'entrée des établissements varie beaucoup.

En France, l'accès à l'université est de droit pour les titulaires du baccalauréat ou de DAEU. Il n'y a de sélection, à l'exception de certaines filières médicales, et de l'université de Paris-Dauphine qui a reçu une autorisation spéciale par décret. L'accès est aussi ouvert au Québec, et dans la majorité des filières en Belgique. Citons tout de même l'existence d'un examen d'entrée pour les études de médecine et dentisterie en Belgique néerlandophone, qui est compensé par un numerus clausus en Belgique francophone, sans oublier l'examen d'admission aux études d'ingénieur civil, qui n'est plus dispensé que dans la partie francophone du pays.

Par contre, dans les états anglo-saxons, et particulièrement au Royaume-Uni et aux États-Unis, la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur est importante. Une sélection a aussi lieu, dans la plupart des pays, à l'entrée des « grandes écoles », c'est-à-dire d'institutions publiques ou privées d'enseignement qui n'ont pas le statut d'université. Il existe trois principaux systèmes de sélection :

la sélection « sur dossier », elle est faite au vu des pièces d'un dossier (généralement rempli par le candidat) par une commission. Ce système met en avant une sélection en fonction des résultats scolaires du candidat et de ses expériences passées.

la sélection « sur entretien », elle consiste en une rencontre entre le candidat et un ou plusieurs examinateurs. La durée est extrêmement variable : si la majorité des entretiens durent entre 15 et 45 minutes, certains peuvent atteindre quatre heures. Ce type de sélection permet d'évaluer la motivation, la vivacité d'esprit et la communication du candidat. La sélection sur entretien intervient fréquemment en complément d'une sélection sur dossier.

la sélection « sur concours », elle se fait au moyen d'une ou plusieurs épreuves (souvent plusieurs) principalement écrites, qui feront l'objet d'une notation. Ce système met en avant les connaissances du candidat, sa capacité à analyser un sujet dans un laps de temps défini, et ses qualités réactionnelles. La sélection sur concours peut être organisée en deux niveaux : une première série d'épreuves écrites que l'on dit alors d'« admissibilité », et pour ceux qui y ont réussi une seconde série d'épreuves orales dites d'« admission ».

Enfin, le tirage au sort est parfois utilisé pour départager deux candidats, mais il ne s'agit pas vraiment d'un système de sélection, ce n'est qu'accessoire.

Le coût de l'accès aux études peut aussi constituer une barrière. S'il est modéré dans les universités française et au Québec, il est très élevé aux États-Unis, ainsi que dans certains établissements d'enseignement supérieur privés. Ceci oblige parfois les familles à épargner de nombreuses années pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur à leurs enfants. Des mécanismes d'aide ont cependant été développés, deux prédominent : les bourses, d'initiative publique ou privée, généralement attribuées sur des critères de mérite ; et les prêts aux étudiants remboursables à la fin des études, voire non-remboursables (sous conditions), au taux d'intérêt modique ou inexistant. Certaines écoles enfin rémunèrent leurs étudiants.